

Publicisation d'un double pouvoir en temps de Fronde. Une lecture de la corruption à partir de G. Naudé

Frédéric Gabriel

▶ **To cite this version:**

Frédéric Gabriel. Publicisation d'un double pouvoir en temps de Fronde. Une lecture de la corruption à partir de G. Naudé. Revue Française d'Histoire des Idées Politiques, 2021, La corruption du ministre public, 54, pp.65-86. 10.3917/rfhip1.054.0063 . halshs-03506845

HAL Id: halshs-03506845
https://shs.hal.science/halshs-03506845

Submitted on 27 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Publié dans la *Revue française d'histoire des idées politiques*, 54/2, dossier « La corruption du ministre public » dirigé par Sylvio Hermann de Franceschi, 2021, p. 65-86

Publicisation d'un double pouvoir en temps de Fronde
Une lecture de la corruption à partir de G. Naudé

par Frédéric Gabriel*

Le simple terme de corruption renvoie par principe à un état antérieur (censé être sain) à celui qu'on désigne comme étant corrompu, et Platon, déjà, croise les métaphores politiques et organiques, désordre humoral et troubles dans une cité sont pensés en miroir, et c'est toujours la clef de lecture de Tite-Live dans les *Discorsi* de Machiavel[1]. Autrement dit, dans le monde politique, un état sain est censé correspondre à un ordre, à une légalité dont la capacité coercitive n'est pas altérée. Certes, traditionnellement « l'ordre est fondé sur une inégalité de droit et de fait » et les appropriations des richesses communes par les dirigeants ont bénéficié d'une frontière ténue entre intérêts privés et publics[2]. Pour autant, dans sa définition même, toute corruption contraste avec une légalité ou un ordre d'organisation plus général, elle n'existe que par rapport à eux. Il s'agit donc d'un état *second*, et cet aspect est renforcé par son mode de connaissance et de manifestation : habituellement cachée, et pour cause, la corruption n'apparaît que lorsqu'un discours public de dénonciation et de condamnation la dévoile et produit éventuellement une crise.

Mazarin et la Fronde constituent un exemple propice pour étudier un tel phénomène. De manière emblématique, l'homme comme l'événement ont marqué l'histoire politique de l'époque moderne. Après des révoltes antifiscales à répétition, et dans le cadre d'une situation financière catastrophique (la monarchie est en banqueroute en juillet 1648), les frondeurs attaquent Mazarin notamment sur le plan de montages financiers douteux, et ils mettent en

* Directeur de recherche au CNRS (IHRIM, ENS de Lyon)

[1] Respectivement Marie-Pierre Krück, *Discours de la corruption dans la Grèce classique*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 167 ; Giovanni G. Balestrieri, « Corruzione », *Machiavelli. Enciclopedia machiavelliana*, éd. Gennaro Sasso *et alii*, t. 1, Rome, Istituto delle Enciclopedia italiana, 2014, p. 350-355. Par ailleurs, dans le *Digeste*, la *corruptio* renvoie bien à la « ruine d'une situation première, aussi bien sur le plan matériel que d'un point de vue abstrait » : Maryvonne Génaux, « La "corruption" : les fondements classiques et bibliques du discours politique dans la France moderne », *Rivista di storia e letteratura religiosa*, 39/2, 2003, p. 227-246, ici p. 230. Du même auteur, on peut voir (sous le nom de Vonach-Génaux) « Les mots de la corruption : la déviance publique dans les dictionnaires d'Ancien Régime », *Histoire, économie et société*, 21/4, 2002, p. 513-530 ; et « La corruption avant la lettre. Le vocabulaire de la déviance publique dans l'ancien droit pénal », *Revue historique de droit français et étranger*, 81/1, 2003, p. 15-32. Plus largement, voir Bruce Buchan, Luisa Hill, *An intellectual history of political corruption*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2014 ; Manuhuia Barcham, Barry Hindess, Peter Larmour (éd.), *Corruption: expanding the focus*, Canberra, The Australian National University E Press, 2012 ; Ronald Kroze, André Vitória, G. Geltner (éd.), *Anticorruption in History. From Antiquity to Modern Era*, Oxford, Oxford University Press, 2018.

[2] Patrick Gilli (dir.), *La pathologie du pouvoir : vices, crimes et délits des gouvernants (Antiquité, Moyen Âge, époque moderne*), Leyde, Brill, 2016, p. 3 (introduction générale de P. Gilli). Notons toutefois que la structuration plus forte de l'administration (élément essentiel chez Weber – voir Thierry Ménissier, *Philosophie de la corruption*, Paris, Hermann, 2018, partie V) et le renforcement de cette frontière n'ont jamais empêché la corruption de perdurer et de se développer.

avant son appétit insatiable pour les biens matériels de grand prix et plus largement la richesse[3]. En effet, comme l'ont établi les historiens, « toutes les recettes officielles de Mazarin se doublaient de profits illicites ou semi-licites », au point que « le licite et l'illicite s'interpénétraient »[4]. Arrivé au pouvoir en 1643, Mazarin était depuis 1641 non seulement un client mais un associé d'un consortium de banquiers et d'hommes d'affaires constitué avec les Cantarini, les Cenami, et les Hervart, sans compter qu'Ange de Massac, avocat de Mazarin et fidèle soutien pendant la Fronde, avait épousé une Catherine Cantarini[5]. Le cardinal jouait sur les deux tableaux (public et privé, étatique et commercial, fiscal et financier) en faisant bénéficier son consortium d'informations confidentielles obtenues au titre de sa position de premier ministre[6]. Son réseau d'agents fidèles et des chaînes de créanciers et de débiteurs lui permettait de masquer l'origine des opérations d'achats et de mises en gage d'objets précieux, mais aussi de faire circuler l'argent des bénéfices et des pensions, le cardinal récupérant à l'occasion une partie de celles-ci, attribuées par lui-même à ses fidèles. Il lui arrive aussi de se faire rembourser sur les caisses royales une somme qu'il a prise dans ces mêmes caisses, sans oublier de demander des intérêts[7]. Ce réseau permettait une intrication comptable et un mélange opaque entre courtiers, acheteurs, propriétaires, bénéficiaires, associés et intermédiaires. Considérant l'ensemble de sa fortune à la mort du cardinal, Daniel Dessert constate qu'il a amassé « la fortune la plus considérable qu'un homme ait jamais laissée sous l'ancien régime »[8], et son argent liquide représente l'ensemble des dépôts de la banque d'Amsterdam. Aussi, « comment ne pas s'interroger sur les causes de la si grande richesse en deniers comptants du premier ministre d'un royaume, épuisé par vingt-cinq ans de guerre, où l'État est au bord de la banqueroute […] la fabuleuse richesse d'un seul n'est pas étrangère aux difficultés de tout un peuple »[9]. Le système que Mazarin a mis au point avant la Fronde, et qui a été si vigoureusement attaqué par celle-ci, s'est déployé plus encore par la suite[10]. Il a bien sûr été rendu possible par une connivence avec les instances de contrôle, ainsi de Jacques Tubeuf, intendant des finances d'Anne d'Autriche, intendant des finances du royaume et président de la Chambre des comptes : il lui revient de s'arranger pour que celle-ci ne soit pas trop regardante[11].

---

[3] Claude Dulong, *Mazarin et l'argent. Banquiers et prête-noms*, Paris, École des chartes, 2002, p. 16 : « La Fronde, crise politique, est née avant tout de la crise financière. » Voir le compte rendu de Bruno Neveu dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 160/2, 2002, p. 690-692. Sur l'importance de la crise financière comme élément déclencheur : Robert Descimon, Christian Jouhaud, *La France du premier XVII^e siècle, 1594-1661*, Paris, Belin, 1996, p. 151-153.

[4] Claude Dulong, *Mazarin et l'argent*, p. 47-48.

[5] *Ibid.*, p. 15-16, 106.

[6] *Ibid.*, p. 112.

[7] *Ibid.*, p. 218, pour d'autres tours de passe-passe, voir p. 109-110.

[8] Daniel Dessert, « Pouvoir et finance au XVII^e siècle : la fortune du cardinal Mazarin », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 23/2, 1976, p. 161-181, ici p. 164 ; et p. 165-166, l'auteur note « la présence à peine croyable, d'argent comptant et de joyaux » dans les possessions du cardinal, il en fait « la marque originale d'une fortune qui n'a pas d'autre exemple, tant par sa masse que par sa composition, sous l'ancien régime », et p. 172, il remarque, au-delà de la manie de thésauriser, un goût « quelque peu morbide pour le métal précieux et la joaillerie ». Sur un autre plan : « Grand amateur de sinécures, le cardinal collectionne avec avidité les charges les plus diverses » (p. 167).

[9] *Ibid.*, p. 172, et de même p. 178 : « certes il était d'usage, aux affaires, d'augmenter son patrimoine, mais à ce degré, cela dépassait les normes concevables », p. 179 : « Sa façon de gérer sa fortune a quelque chose de suspect (il reconnaît lui-même, pour ses affaires personnelles, n'avoir donné à ses commis que des ordres oraux), voire de coupable ». D. Dessert remarque aussi : « Le montant des revenus du cardinal pose un problème identique à celui de sa fortune » et il parle de « revenus occultes » (p. 176), avant d'énoncer un axiome : « le pouvoir, source de richesse et moyen de l'accroître efficacement, est indissolublement lié au monde de l'argent dans un dialogue discret, mais toujours renouvelé » (p. 178).

[10] Claude Dulong, *Mazarin et l'argent*, p. 229 : « une fois la Fronde passée, les mauvaises habitudes revinrent au galop et impunément. »

[11] Claude Dulong, *Mazarin et l'argent*, p. 138-139.

Au début de l'année 1649, la Fronde met en lumière ces montages lors des poursuites que le Parlement ordonne contre Thomas Cantarini en tant que banquier de Mazarin et Pierre Serantoni en tant que prête-nom. Cantarini est mis à rude épreuve mais dans les comptes qu'il procure au Parlement, les revenus personnels de Mazarin ne sont pas distingués de ceux qui sont encaissés « pour le service de l'État »[12]. Comme l'avait noté Hubert Carrier, « dès 1648, la *Requête des trois États* donne le ton avec une charge terrible […] dénonçant [le] pillage en règle des finances publiques »[13]. Les frondeurs s'attaquent aux gens de finance, particulièrement à ceux qui traitent avec Mazarin, et aux biens de celui-ci qui sont disséminés un peu partout, par exemple sous la forme de dépôts d'objets précieux pour échapper aux inventaires officiels[14]. Ce sont d'ailleurs les auteurs de mazarinades qui les premiers identifient l'abbé André Mondin comme étant un prête-nom de Mazarin[15]. Dans sa correspondance, Guy Patin se fait l'écho des événements en janvier 1649 :

> « On a trouvé des caches d'argent en divers endroits de la ville, et chez des particuliers et des moines, tant d'argent que de vaisselle d'argent, ou papiers d'importance appartenant aux partisans. MM. du parlement font merveille pour apporter de la diligence à tous ces désordres. Toute la ville est fort unie contre le Mazarin »[16].

À plusieurs reprises, Patin attaque « la tyrannie et les voleurs du Mazarin », les « voleurs publics » que sont les partisans de ce dernier, « grand larron de nos finances »[17]. Enfin, quand le Parlement intente un procès par contumace contre Mazarin le 12 mars 1651, c'est notamment « pour dissipation des finances, transports des deniers hors du royaume »[18]. Même si elles ne représentent qu'un des aspects de la Fronde, ces dénonciations dévoilent bien une « corruption », un terme utilisé dans une acception ample dans le titre d'une mazarinade de 1652 contre un cardinal qui a « trop grand pouvoir » et qui est « un voleur, un fourbe perpétuel »[19]. Comme l'affirme Jean-Claude Waquet, « la corruption, en définitive, n'est un objet d'histoire qu'en tant qu'elle a été pour ceux qui l'ont vécue, un objet de perception et un objet de discours »[20]. Tel est bien notre angle d'approche pour saisir la manière dont la corruption est traitée dans le cadre d'un discours qui entend tout à la fois agir et réfléchir sur les événements de la Fronde, et plus largement sur les mécanismes du politique.

En 1650 paraît anonymement et sans nom d'éditeur, le *Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le cardinal Mazarin, depuis le sixiéme janvier, jusques à la Declaration du premier avril mil six cens quarante-neuf*, il compte 718 pages et se présente comme un dialogue entre Saint-Ange, un libraire, et Mascurat, un imprimeur[21]. Publié anonymement, il est l'œuvre

---

[12] *Ibid.*, p. 51.
[13] Hubert Carrier, *Les presses de la Fronde (1648-1653) : les Mazarinades*, t. 1 : *La conquête de l'opinion*, Genève, Droz, 1989, p. 301.
[14] Claude Dulong, *Mazarin et l'argent*, notamment p. 23, 80-81, 86.
[15] *Ibid.*, p. 99. C'est aussi l'homme de confiance de Mazarin pour l'achat des diamants et pierres précieuses.
[16] Guy Patin, *Lettres du temps de la Fronde*, introd. d'André Thérive, Paris, Éd. Bossard, 1921, p. 56-57 (lettre du 29 janvier 1649 à Charles Spon).
[17] *Ibid.*, p. 57, 81, 189 par exemple.
[18] Claude Dulong, *Mazarin et l'argent*, p. 29.
[19] *La vérité, parlante avec liberté, sur l'Estat present. I. Sur la corruption de tous les Ordres & Loix du Royaume, dans le Ministère du Cardinal Mazarin. II. Sur les mal-heurs que la France à soufferts par sa tyrannie. III. Sur les moyens de prevenir à l'advenir le Gouvernement des Estrangers. IV. Et pour pourveoir à la Regence durant la Minorité & le bas-aage de nos Rois*, Paris, 1652, p. 5 et 15.
[20] Jean-Claude Waquet, *De la corruption : morale et pouvoir à Florence aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, Paris, Fayard, 1984, p. 241.
[21] Le *Jugement*, qui ne concerne donc que la première Fronde, est publié à Paris par Sébastien Cramoisy. La plus riche étude d'ensemble consacrée à cet ouvrage est celle d'Isabelle Moreau, *« Guérir du sot ». Les stratégies d'écriture des libertins à l'âge classique*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 757-875. Depuis, voir Bruno Roche, *Le rire des libertins dans la première moitié du XVII^e^ siècle*, Paris, Honoré Champion, 2011 ; et le bel article de

de Gabriel Naudé (1600-1653), bibliothécaire de Mazarin[22] et constitue la seconde édition très augmentée d'une première version imprimée l'année précédente (492 p.), tirée à beaucoup moins d'exemplaires et vouée à une circulation restreinte, notamment auprès des proches de l'auteur[23]. Le *Jugement* peut renvoyer à un type de textes où se côtoient aussi bien des controverses que des commentaires érudits, et Naudé lui-même a publié un *judicium* sur les œuvres de Jérôme Cardan en 1643 puis d'Agostino Nifo en 1645[24]. Pourtant, ici, le choix du dialogue renvoie le terme à l'évaluation d'une crise bien réelle mais dans une fiction qui met en scène un examen contradictoire au fil d'une série de digressions abordant de nombreux thèmes. On peut aussi y voir un autre « jugement » que celui auquel le Parlement entend soumettre Mazarin. L'espace est celui de la publication d'échanges *privés* entre deux acteurs de la fabrication des pièces imprimées (et donc directement impliqués dans les événements) qui statuent justement sur tout ce qui a été publié dans le cadre de la Fronde (ou qui est relié aux sujets connexes), Saint-Ange attaquant Mazarin, Mascurat le défendant. Dans ce cadre, comment Naudé se saisit-il de la corruption, avec quels outils le *Jugement* fait-il face à ce genre d'accusations, et que nous apportent ces développements pour penser ce phénomène au sein de la sphère publique du politique ?

1. Les chemins de la corruption

Parmi les accusations évoquées dans le *Jugement*, même si elles sont minoritaires par rapport à d'autres, figurent explicitement des faits de corruption, et la manière dont ils sont analysés et souvent réfutés nous renseigne sur leur inscription sociale, et sur la lecture politique qu'ils induisent chez Naudé. Mascurat ne prétend pas ignorer ces faits, mais pour lui, ceux-ci n'ont pas directement de rapport avec Mazarin, il faut les imputer à des officiers d'État peu scrupuleux. Ainsi, parlant du recouvrement des finances, il évoque le « malheur de la France » et

> « [la] corruption qui s'est insensiblement glissée depuis des centaines d'années en toutes sortes d'offices et d'officiers : car l'envoi de certaines personnes en diverses provinces, avec l'autorité d'*intendant* pour y faciliter les affaires du roi, n'est point une invention de ce règne-ci, ou du précédent » (524)[25].

Non seulement cela ne peut être imputé au premier ministre, mais ces faits témoignent de mauvaises habitudes qui remontent loin dans le temps et découlent d'une structuration ancienne, aussi, le surintendant des finances, Particelli d'Émery, a voulu « remédier à la corruption qui s'y est glissée » (525). En outre, ce sont des délits « personnels », on ne saurait blâmer Mazarin à cause d'« intendants fripons » (527) : « un Général d'armée doit-il répondre de la faute ou du malheur d'un de ses lieutenants ? » (528). Autrement dit, si le gouvernement augmente les impôts, c'est parce que des « factieux empêchent le roi de recevoir ces impôts

---

Fabienne Queyroux, « "Plumes bien taillées" contre "livres très pernicieux à l'État" : Gabriel Naudé et les mazarinades », *Histoire et civilisation du livre*, 12, 2016, p. 93-109, notamment p. 102-103 sur les détails d'impression par Cramoisy, datée ici de l'été 1650.

[22] Voir à ce propos Yann Sordet, « Mazarine et mazarinades : la plus grande bibliothèque d'Europe dans la tourmente de la Fronde », *XVII^e siècle*, 284/3, 2019, p. 459-482.

[23] Voir le témoignage de Guy Patin, *Lettres du temps de la Fronde*, p. 142-143 (lettre du 3 septembre 1649), qui parle de 250 exemplaires. Visiblement, la seconde édition n'a aussi connu qu'une circulation très limitée (outre le peu d'écho à l'époque, voir F. Queyroux, « "Plumes bien taillées" contre "livres très pernicieux à l'État" : Gabriel Naudé et les mazarinades », p. 106).

[24] Dans le domaine de la controverse, voir Martin Luther, *Contra malignum Johannis Eccii judicium…* [Augsbourg, 1519], et du côté de l'érudition : Térence, *Carmina… Henrichi Glareani… judicium*, Lyon, 1540 ; mêlant les deux : Jean de Launoy, *De Areopagiticis Hilduini judicium*, Paris, 1641.

[25] Les nombres entre parenthèses renvoient à la pagination du *Jugement* de 1650.

pour la bonne marche du royaume » (536). Ainsi, pour Mascurat, Mazarin est accusé « pour les malversations de beaucoup de ministres inférieurs, et pour le peu de soin que tous ont généralement apporté à l'exercice de leurs charges » (186), le cardinal « a été très mal secondé par les autres ministres, et principaux officiers de l'État » (192), et d'ailleurs, il est tellement occupé « qu'il ne pourrait pas quand il le voudrait se mêler du détail des Finances » (528). En renvoyant la corruption aux temps anciens, en la diluant, en la généralisant à de nombreux officiers, et en la réduisant à un délit personnel, Mascurat exempte à bon compte Mazarin, ce qui n'est pas le cas de Saint-Ange, même s'il reconnaît qu'« on ne laisse pas de dire dans Paris que tous ces désordres ne viennent que de la volerie des officiers de l'armée, des trésoriers, financiers, intendants, et en un mot de tous ceux qui manient les finances du roi » (536-537).

Un autre type d'accusation concerne le goût immodéré de Mazarin pour de nombreux objets de luxe, Mascurat le reconnaît lui-même :

> « Je ne dis pas que le Cardinal n'ait fait venir en ce temps-là, et depuis encore des tables d'ébène, et de bois de la Chine, des gants à la frangipane, des odeurs et pommades, des guéridons à tête de More, et puisqu'il faut tout dire, des reliquaires, des chapelets et Agnus Dei, des médailles tant de pâte que d'or et d'argent, des cordes de luth, des confitures et autres curiosités semblables, que le seul nom, et la distance de la ville d'où elles viennent, ont coutume de mettre en grand crédit » (72, cf. 79).

L'accumulation des objets correspondrait à une multiplication d'opérations suspectes destinées à masquer la provenance des sommes utilisées. Cette fois-ci, Mascurat répond sur deux plans. Tout d'abord, ces objets sont destinés à être offerts aux « dames et aux seigneurs de la Cour », et non pas au commerce ou à la spéculation, bien loin de l'esprit du cardinal ; au contraire, il faut louer sa générosité. À l'inverse, Saint-Ange se demande si une telle multiplication d'objets est nécessaire pour une telle fonction (72). Enfin, sur un plan esthétique, ces collections (notamment statuaires) constituent désormais « les merveilles de la France » et accroissent son prestige, et ce grâce au goût de Mazarin, à qui il faut reconnaître cette qualité. Tout le monde n'a pas le savoir nécessaire pour être un « antiquaire ». On sait combien les « belles reliques de l'Antiquité » attirent les visiteurs à Rome, bien plus que « les pardons de notre Saint Père » (115) – une telle notation à propos d'un cardinal ne manque pas de piquant.

Troisième attaque, « ces millions d'or qui courent » de banques en banques dans toute l'Europe, de Rome à Amsterdam, « sans se pouvoir arrêter en aucune » (258), ou encore, toujours sur un plan international : « Si l'argent est si rare en France, que toutes les affaires y échouent pour cette seule raison […] pourquoi le cardinal […] fait-il bâtir des *palais à Rome*, aussi beaux et aussi somptueux que celui du pape ? » (529). À ces flux et à ces dépenses qui contrastent avec les très importantes difficultés financières du royaume, Mascurat oppose un Mazarin fortement endetté auprès du banquier Cantarini (267), de ses domestiques (342) et de Jacques Tubeuf dont il loue le palais (266), mais aussi un Mazarin appauvri par les dépenses publiques qu'il assume sur ses propres deniers pour des raisons d'urgence dans l'action politique :

> « pour secourir les affaires du Roi […] ç'a toujours été sa coutume, de prendre dans sa bourse, ou dans celle de ses amis, ce qui est nécessaire pour les hâter, lors principalement que les longueurs et formalités des Finances, les pouvaient ruiner, s'il n'y donnait ordre par son bon et beau ménage » (267)[26].

[26] Claude Dulong, *Mazarin et l'argent*, p. 28 : « Ce qui reste vrai dans les protestations du cardinal, c'est *qu'à partir de 1648* et jusqu'à la fin de la Fronde, il a indéniablement puisé, pour subvenir aux besoins de l'État, dans les réserves qu'il avait constituées et dissimulées, comme sa correspondance en fait foi. » Autrement dit, l'argent qui avait été pris aux dépens de l'État lui revenait, le but étant pour Mazarin de conserver sa fonction et son pouvoir, ce qui advint.

En conséquence de ces impératifs politiques, bien étrangers au premier ministre, Mascurat dresse le portrait d'un homme qui s'est dépouillé au profit de sa charge, du roi et du royaume, avec des résultats éclatants :

> « après sept ans de service rendu en qualité de premier ministre, au roi et à la France, avec des succès remarquables et extraordinaires, et aussi avec l'agrément et entière satisfaction de la reine et de toute la Maison Royale, [Mazarin] se trouve non seulement sans terres, sans places, sans charges, ou gouvernements, mais encore plus pauvre d'un million de livres qu'il n'était lorsqu'il fut établi en cette première place » (266-267)[27].
> « les dettes immenses dudit Cardinal, les payements retardés des gages de tous ses domestiques ; la vente qu'il a laissé faire de ses meubles sans les racheter sous-main, la cessation de tous les ouvriers qui travaillaient à sa maison, l'engagement de ce qui lui reste de meilleur, le retardement de toutes ses affaires ; et pour conclure en un mot, les difficultés pécuniaires qui l'accablent tous les jours, sont des preuves plus que suffisantes qu'il est maintenant comme ces pauvres prêtres qui n'ont point d'argent caché » (342-343) [28].

Autrement dit, dans un procédé rhétorique d'inversion assez classique, au mépris de toute réalité (en ce qui concerne les terres, places, charges et gouvernements), Mazarin serait ruiné, et quand Saint-Ange ironise en imaginant Mazarin faisant l'aumône, son interlocuteur abonde sur un tout autre ton : « je puis dire sérieusement que le Cardinal a besoin de l'aumône, ou si tu veux des gratifications Royales » (264). Mascurat ne craint pas d'affirmer qu'il a « prouvé par des arguments invincibles, que le cardinal est plus pauvre que Job » (269). Pour renforcer plus encore le contraste, Mascurat oppose Mazarin à Richelieu et à Sully, qui, eux, « avaient tant de titres, tant d'offices, tant de grandes charges, tant de gouvernements, de possessions, de rentes foncières, de biens solides, immeubles, et permanents, qu'ils pouvaient facilement se passer d'autres gratifications à titre de subsistance » (264). Et d'énumérer les titres de Richelieu et de Sully, mais la comparaison ne s'arrête pas là, Mascurat y revient plus loin :

> « le cardinal de Richelieu pouvait donner et ôter à qui bon lui semblait, enrichir les siens et appauvrir les autres, agir ou par raison ou par caprice, tailler et rogner à sa fantaisie, faire et défaire comme bon lui plaisait, puisqu'il était plénipotentiaire absolu de toutes les affaires de France, qu'il avait tout le pouvoir en main […] au contraire le cardinal Mazarin ne peut rien faire, qu'après avoir essuyé mille empêchements, et surmonté mille contradictions » (504).

Quant au duc de Sully, Mascurat rapporte un extrait du *Mercure françois* qui remarque que « *le duc de Sully prenait sur tout le monde pour remplir ses coffres* » (681). Au contraire, sur le fond, Mazarin est « magnifique, libéral, discret, complaisant, laborieux, bon ami, bon maître, parfaitement bien intentionné pour la France » (192). Cette implication en faveur de l'institution va même bien au-delà : lors d'un échange avec de nombreux « seigneurs » rapporté par Mascurat, Mazarin aurait affirmé qu'il était prêt à se sacrifier pour le royaume qu'il « aimait plus que son bien et sa propre vie » (257) ; et Mascurat lui donne plus loin le titre de « vrai *Martyr d'État* » (422). Quelles paroles plus fortes pour l'exempter de tout soupçon de corruption ? Dénonçant les dénonciations, Naudé entend dévoiler leurs ressorts.

---

[27] Voir aussi p. 268 : « et qu'y a-t-il de plus extraordinaire en France, et à la Cour principalement, que de voir un premier Ministre ne prendre rien pour soi, ne rien donner aux siens, voire même exposer tous les jours et engager le peu qu'il a pour le service de Sa Majesté. »

[28] De même p. 260 : si Mazarin a de grandes fortunes à l'étranger, pourquoi « ne s'en est-il pas servi depuis quinze mois, qu'il a commencé de vendre ses offices, d'engager ses tapisseries, de fondre sa vaisselle d'argent ? Pourquoi depuis six, qu'il a emprunté jusques au dernier sol de tous ses amis ? Pourquoi depuis trois, qu'il a perdu tout son crédit dans les déroutes des Cenami, des Hervards et des Cantarini ? Pourquoi depuis un, qu'il a laissé vendre en quinze jours tant de meubles précieux qu'il n'avait pu amasser en quinze ans. »

2. Les passions de la parole publique

Nous l'avons dit, dans le monde politique, la corruption existe dans la sphère publique sous la forme de la dénonciation qui par nature condamne le fait désigné. Loin de réduire la corruption à un fait de langage, cela permet de l'inscrire dans les logiques de la parole publique et de la réputation sur lesquelles joue Naudé, et comme l'a noté Olivier Poncet, « [la] condamnation des frondeurs portait […] moins sur son mauvais génie financier que sur sa complète absence de scrupule moral : Mazarin était un voleur »[29]. La corruption constitue un repoussoir vis-à-vis du manque d'éthique du gouvernant. Elle devient un objet politique au moment précis de sa mise en évidence et des réactions qu'elle suscite.

Dès le début du *Jugement*, Mascurat indique clairement sa lecture des événements en parlant de « feuilles médisantes » (10), de « livrets diffamatoires » (18, 628) et de « l'imposture des factieux » (13). Il émet même l'hypothèse périlleuse selon laquelle si les gens de Parlement avaient lu les mazarinades, ils en auraient interdit la vente (18)[30]. À propos de la richesse de Mazarin, elles diffusent de fausses accusations, des médisances (531)[31], des calomnies qui se contrarient et se « détruisent les unes les autres » (602, 614), et Mascurat se dit fatigué des « mots de gueules » qui renvoient ici à la « populace » (618). Il avoue clairement entreprendre la défense du cardinal pour « ôter la moindre tache de sa réputation » (419), ce qui permet de déplacer l'accusation de corruption, des montages financiers vers les phénomènes labiles d'appréciations morales. En connaisseur du métier, il s'en prend aux « colporteurs et gazetiers de la médisance et de la calomnie » (677). Jugements littéraires, moraux et politiques sont mélangés quand il ne voit dans les mazarinades qu'« injures, imprécations, faussetés, malédictions, rimes burlesques, estropiées, languissantes, proses mal faites, récits grotesques, feuilles volantes » (647). Tel est le fruit de la passion excessive qui motive les « censeurs et Ménippes du cardinal, qui font grand bruit, et qui publient si hautement le mal qu'ils pensent reconnaître en lui » (616). La parole publique est renvoyée à la cacophonie créatrice de troubles politiques, comme si, provenant du peuple, elle ne pouvait aboutir qu'à cela.

Ces accusations contenues dans les mazarinades trouveraient en partie leur origine dans les bruits relayés par les domestiques (383), déformés en rumeurs diffusées par un peuple envieux (569) et ignorant de ce monde des grands ministres qu'il imagine pleins de convoitise (269), rumeurs qui se transforment en obsession contre Mazarin, puis en conspirations, en cabales et en factions qui mènent à la guerre civile (377-378), à la « guerre parisienne » (605). Pour Mascurat, les auteurs de mazarinades sont donc des « séditieux » qui publient des « impostures » (299). Voilà un pays qui ne se tient pas sage et qui fait de Mazarin un nom commun susceptible de désigner celui qui le porte à la vindicte populaire (269, 627), on parle aussi de « Mazariniste, c'est-à-dire ennemi du public » (655) – or, Mazarin n'étant pas « ennemi du peuple » (191), la haine de ce dernier serait à sens unique. Autrement dit, la populace est un juge extravagant, et sa critique aveugle s'attaque à « tous les plus honnêtes gens du monde » (618) ; sa passion et son instabilité font que « le peuple s'emporte, mêmement contre ses bienfaiteurs, au moindre dégoût qu'il reçoit » (621). Son expression est déréglée et la logique de dévoilement dont elle se réclame révèle surtout l'exagération au sujet des « millions dérobés par le cardinal » (569). Mieux encore, Mascurat, qui se fait le chantre d'« une juste modération », d'« un jugement rassis », d'« une indifférence aimable », d'« un amour singulier de la vérité » (631), prétend constater un renversement propre à ces accusations : ne connaissant pas le dessous des cartes, les peuples blâment les princes « de ce dont il faudrait plutôt les louer,

[29] Olivier Poncet, *Mazarin l'Italien*, Paris, Tallandier, 2018, p. 136.

[30] Alors même que, plus loin, ce Parlement est accusé de défigurer Mazarin : « la fulmination de cet Arrêt du Parlement, a rendu le cardinal Mazarin si difforme, si noir, et si hideux, qu'à peine est-il reconnaissable, c'est-à-dire, qu'il a donné lieu à toutes ces médisances et calomnies, dont on brouille maintenant le papier » (p. 184-185).

[31] Saint-Ange se voit d'ailleurs accusé d'être un médisant (p. 479).

et les louent de ce dont ils mériteraient plus de blâme ; ils confondent pareillement le bien avec le mal, l'intérêt du public avec celui des particuliers ; le Favori avec le ministre » (512)[32]. Dans la parole publique accusatoire, les vertus sont renversées en vices, les louanges en invectives[33]. L'ignorance prétendue du politique sert ici à réserver son exercice à une caste dominante, qui justement a déjà le pouvoir, autrement dit, Mascurat dénie une quelconque pertinence politique à la parole publique des mazarinades et aux accusations qu'elles portent. Et de renvoyer aux éloges de Mazarin dus à la plume des Balzac, La Mothe le Vayer, Guillaume Colletet, Pierre Corneille, Desmarets, Jean Chapelain, Gomberville, Bois-Robert, Scudéry :

> « si tous les éloges qu'on lui a donnés pendant les six années de son heureux ministère étaient imprimés séparément, je puis assurer pour les avoir vus entre les mains d'un sien domestique qui prenait soin de les conserver, qu'ils surpasseraient le nombre de toutes les invectives qui ont été faites et publiées contre lui, depuis que les cabales et factions domestiques ont commencé de traverser la fortune de la France, et de rendre par conséquent les actions du Ministre aussi odieuses et blâmables, qu'elles avaient mérité de louanges auparavant » (651)[34].

Pour Mascurat, cela explique également que Naudé (ici simple personnage évoqué dans le dialogue) ne se soit pas engagé dans la bataille des mazarinades : pourquoi « faire des apologies pour le cardinal » alors que peu de temps auparavant « ses actions étaient louées et approuvées de tout le monde » ? (131) Habile manière d'expliquer le silence des plumes de Mazarin au début de la Fronde et pour l'auteur de se dédouaner anonymement – on sait par la correspondance entre le premier ministre et son bibliothécaire, que celui-ci a demandé par la suite à plusieurs reprises à son patron de mettre sur pied un cabinet de presse destiné à sa défense[35].

La mise en abyme du phénomène de publicisation, puisque les deux protagonistes s'intéressent aux bruits, aux rumeurs, aux accusations, rappelle que ce dialogue fictif entend traiter d'événements bien réels, même s'ils sont inscrits dans un tissu serré de références littéraires classiques. Ils sont surtout dialectisés en arrière-plan avec la logique du *pro* et du *contra* qui s'interroge sur la solidité des accusations et des preuves, le tout s'inscrivant dans l'écriture de l'histoire à propos de laquelle le « jugement » doit s'exercer. Ce sujet est abordé dès le début du livre de Naudé, Saint-Ange critiquant des relations de voyages par des auteurs qui n'ont pas vu les lieux dont ils parlent, Mascurat répondant : « Ce que tu dis ne prouve rien autre chose, sinon qu'en fait d'Histoires pour les bien écrire, ou il faut avoir vu ce qui se passe, ou en avoir eu des relations fidèles, et les ménager, examiner, et employer avec jugement » (37). C'est bien ce qu'entend faire Naudé en confrontant deux voix et deux positions qui, malgré les positions déterminées et fermes, malgré le fait que Mascurat revendique la parrhésia[36], ne se résolvent pas en un point de vue définitif.

---

[32] Sur ce renversement, voir aussi p. 503 : « tant s'en faut que tout ce que tu as dit puisse préjudicier au Cardinal, que je tirerai de là un argument pour te montrer que c'est le meilleur homme du monde ».

[33] Les caractéristiques de ce genre (*vehementia*, *asperitas*) sont décrites par Hermogène, *Ars oratoria absolutissima et libri omnes. Cum nova versione latine e regione contextus Graeci & commentarius Gasparis Laurentii*, Genève, Apud Petrum Aubertum, 1614, *De formis oratoriis*, liber primus, cap. 7, p. 293 ; et p. 300, avec le commentaire (à la suite de l'édition) de Gaspard Laurent, p. 137 sq.

[34] Mascurat rappelle que la même chose s'est produite à propos d'Henri III (p. 626).

[35] *Considérations politiques sur la Fronde. La correspondance entre Gabriel Naudé et le cardinal Mazarin*, éditée, présentée et annotée par Kathryn Willis Wolfe et Philip J. Wolfe, Tübingen, Biblio 17, 1991, p. 39, 51, 53-54, 93-94, 97, 103, et p. 74 (lettre du 2 septembre 1651) : « Je crois qu'il serait maintenant très utile pour le service de Votre Éminence et pour éluder tant de médisances que l'on a fait d'elle, de publier un recueil de tous les éloges, vers, épîtres et autres semblables pièces faites en divers temps et par diverses personnes en l'honneur de Votre Éminence ».

[36] Voir le *Jugement*, p. 442-443.

Plutôt que d'identifier Naudé à l'un des deux personnages (alors même qu'il se met lui-même en scène comme un tiers, et même si Mascurat est identifié comme étant plus lettré que Saint-Ange[37]), ne pourrait-on pas comprendre ce dialogue comme une réflexion sur la position du locuteur vis-à-vis de l'accusation, et son lien éventuel avec l'accusé ? Dès lors, au-delà des preuves concernant les malversations attribuées à ce dernier, c'est surtout la situation des locuteurs qui est questionnée (dans un livre où les signes de réflexivité abondent), ce qui ménage une part d'ambiguïté et qui situe ceux-ci en-deçà de leur sujet, trop relevé pour leur niveau. Le véritable lieu du livre se situe *entre* les deux positions des interlocuteurs, échange privé (situé en dehors de l'action) à propos du public, opération dialogique à propos du dialogue impossible entre Mazarin et les autres partis, à propos aussi de la parole forcément déterminée dans un rapport de patronage, autrement dit un rapport social et politique qui borne le dicible, sujet abordé justement dans le *Jugement*.

3. Position sociale et action politique

En effet, la corruption est notamment expliquée par Mascurat en raison d'une disjonction sociale qui délégitime la parole frondeuse dans son principe même, et l'on aurait tort de sous-estimer cet aspect dans la compréhension du traitement du phénomène de la corruption. À plusieurs reprises, de manière significative, les rédacteurs de mazarinades sont attaqués sur leur statut social inférieur, ce sont « des colporteurs, des femmes, des servantes, des écoliers, des cuistres de nos collèges, des chanteurs du Pont-neuf, des comédiens, des rimeurs à la douzaine » (617) ; et « tous ceux qui se sont mêlés de faire ces livres étaient des sots, des frères ignorants, des avocats *sine controversia diserti*, des secrétaires de saint Innocent, des pauvres malotrus » (647). C'est un leitmotiv qui parcourt tout le livre : « peu d'honnêtes gens, et encore moins de bons esprits, se sont amusés à composer ces invectives » (196)[38]. De même que le vocabulaire de la corruption mêle le physique au moral, ici, les libelles ont été rédigés par des personnes « chétives et misérables » (293). Tout vise à réduire l'accusation de corruption à l'énonciation d'une populace sans raison ni jugement, et donc à la dissoudre. Dans cette apostrophe, Mascurat décrit parfaitement la position illégitime de celui qui accuse de corruption un individu d'un rang supérieur, quelle que soit sa parole, elle ne sera d'aucun poids :

> « Va, Saint-Ange, et dis avec les factieux que le cardinal est peu affectionné à la France, et qu'il la veut sacrifier à ses intérêts particuliers, dis qu'il la vole, qu'il la ruine, qu'il est cause des désordres qui y sont à présent, dis en un mot tout ce que tu voudras, puisqu'autant vaudrait cracher contre le ciel » (419).

En forme d'invitation inversée (« dis avec les factieux »), la contre-attaque de Mascurat révèle un a priori fondamental de la hiérarchisation sociale d'Ancien Régime. La finale cinglante de l'apostrophe exprime bien la séparation de deux mondes, dont l'un est marqué,

---

[37] Voir p. 287, et p. 379 Saint-Ange traite Mascurat de « conseiller, émissaire, avocat, *factotum*, secrétaire du cardinal Mazarin ». La tentation est très forte, pourtant, d'identifier bien sûr Naudé à Mascurat, puisque la position finale de celui-ci, correspond entièrement à celle du premier dans sa correspondance avec Mazarin. À la fin du *Jugement*, Mascurat s'adresse ainsi à Saint-Ange : « j'ai été ravi de pouvoir passer cette journée avec toi, et de te détromper des fausses opinions que tu avais conçues du cardinal Mazarin, parce que tu en pourras dorénavant désabuser beaucoup d'autres, et servir par ce moyen autant qu'il te sera possible au repos de la France » (p. 716). Cf. *Considérations politiques sur la Fronde*, p. 74 (lettre du 2 septembre 1651, de Mazarin à Naudé) : « Je suis plus persuadé que jamais qu'il faudrait écrire et j'imprimerai continuellement pour désabuser les peuples des fausses impressions ». Enfin, sur un autre plan, notons que le choix, par l'historiographie (suivant en cela Naudé lui-même – *Considérations politiques sur la Fronde*, p. 75), du nom de *Mascurat* pour désigner le *Jugement*, donne un poids tout particulier à ce personnage et à ce qu'il dit.

[38] Cf. p. 290 : « il n'y a que des fous, et des personnes qui ont déjà fait litière de leur honneur, qui veulent médire du cardinal Mazarin ».

ontologiquement, par sa servitude, et il importe de la lui faire sentir. Dans l'autre monde, la domination sociale nécessite une supériorité financière, traduisible (chez un premier ministre) en prééminence politique, ces trois plans se combinant pour se renforcer l'un l'autre et affronter toute concurrence, réelle ou potentielle. Comme l'ont noté les historiens, l'enrichissement personnel aux dépens de l'État est d'ailleurs fort commun et correspond à l'impératif de soutenir son rang, et pas seulement de sauvegarder et d'augmenter son confort[39]. L'ordre de la société, qui est censé s'imposer de lui-même – et que tout individu trouve préétabli – repose sur cette hiérarchie, et accepter d'entendre une accusation de corruption reviendrait à mettre en danger cet ordre.

Cette séparation des deux mondes permet de renvoyer celui qui est dominé à son infériorité et à sa méconnaissance des Grands de ce monde. D'ailleurs, le dialogue du *Jugement* n'est-il pas une manière de discuter – de la part d'individus décentrés par rapport au pouvoir – de l'aveuglement du plus grand nombre à comprendre la réelle majesté de Mazarin, et donc de son incapacité à juger légitimement de son être et de son action ?[40] Toutes les notations de Mascurat sur la qualité du goût artistique et des connaissances antiquaires de Mazarin, sur ses réussites politiques, abondent en ce sens, et il n'est pas certain que toute l'historiographie le concernant ait résisté à son héroïsation. Le jeu entre le paraître, le prestige et l'incompréhension des classes inférieures vis-à-vis du difficile travail de la politique est ainsi exprimé :

> « Plût à Dieu, Saint Ange, que les actions des Grands fussent de telle nature, qu'un chacun les pût connaître ; plût à Dieu que le gouvernement des monarchies se pût faire sur un théâtre, en plein marché, à la vue de tout le monde, afin que les peines, les soins, les travaux, les angoisses, et fâcheries des rois et de leurs ministres fussent aussi bien connus à leurs sujets, comme le sont leurs honneurs, leurs contentements, et leurs félicités ; il se trouverait certainement peu de personnes qui voulussent changer avec eux de condition » (509-510)[41].

Le *Jugement* explique notamment les accusations de corruption par l'ignorance et le ressentiment d'un peuple qui se fait des idées imaginaires sur un monde qu'il ne comprend pas, parce que le peuple ne connaît ni « les divers ressorts du gouvernement, ni les intrigues, cabales, et pratiques des ruelles et des cabinets des Princes » (512)[42]. Dans cette relation asymétrique, non seulement le peuple les ignore, mais contrairement à l'hypothèse de la visibilité intégrale évoquée à l'instant par le même Mascurat, il ne *doit pas* les connaître, c'est pourquoi dissimulation et mensonges sont deux piliers de l'exercice du pouvoir. L'espace public construit par les mazarinades est ce lieu de liberté qui devient dangereux quand il révèle la corruption d'un ministre sur lequel repose en partie la continuité de la monarchie[43]. Il intervient peu d'années après une évolution du mot de « public », qui ne s'oppose plus seulement à

---

[39] Claude Dulong, *Mazarin et l'argent*, p. 229-230. Sur la structure du rang et ses dynamiques internes, voir Fanny Cosandey, *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016.

[40] Au contraire, Mascurat affirme : « Il serait fort difficile de me prendre au dépourvu au sujet du cardinal, parce qu'il y a longtemps que je travaille mon esprit pour en savoir la vérité » (p. 442). Ce faisant, il renforce plus encore la prétendue authenticité de sa position.

[41] Cf. p. 513 : les gouvernants sont abandonnés « aux injures d'un peuple, lequel s'il n'était point trompé, s'il voyait clair dans les affaires, s'il savait la vérité des choses comme elles se passent, ne manquerait pas de les protéger aussi hautement comme il les déchire, et diffame maintenant avec la plus grande injustice du monde. »

[42] La ruelle désigne l'alcôve, ou la place située de chaque côté du lit de repos, autour duquel la maîtresse de maison reçoit.

[43] Cette liberté est dangereuse pour Mazarin puisqu'elle est aussi « action ». Voir la lecture décisive de Christian Jouhaud, « Écriture et action au XVII^e siècle : sur un corpus de mazarinades », *Annales ESC*, 38/1, 1983, p. 42-64 ; « Propagande et action au temps de la Fronde », *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, Rome, École française de Rome, 1985, p. 337-352 ; *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 2009 (1^ère éd. : 1985) ; et en écho : Michel de Certeau, « L'expérimentation d'une méthode : les mazarinades de Christian Jouhaud », *Annales ESC*, 41/3, 1986, p. 507-512.

« particulier », et qui « s'est mis à désigner les spectateurs qui assistaient à une représentation théâtrale : *le* public était né ». Christian Jouhaud conclut : « Il n'a pas tardé à entrer en politique »[44]. D'où l'importance de la mise en scène par Saint-Ange du secret de la conversation où se dévoile l'intimité de la conscience[45], car ces questions ne sauraient être traitées « sur un théâtre, ni en présence de deux ou trois mille auditeurs comme celles de la Sorbonne ; bien moins encore dans un cabaret » (515).

Les affaires d'État requièrent une stricte confidentialité qui conditionne leur avancement et leur succès, notamment dans les rapports diplomatiques pour lesquels Mazarin a utilisé des sommes d'argent mises en cause – et c'est aussi de la sorte que s'expliquent les transferts de fonds entre pays (258-259) – ou pour agir dans l'urgence, lorsqu'il paye l'armée de Turenne pour qu'elle se dissocie de lui au cas où il passe du côté des frondeurs, ce qui arrive au premier trimestre 1649[46]. Il s'agit bien des « secrets d'un royaume » inaccessibles à ceux qui discutent des « nouvelles de la basse-cour » (259), et même Saint-Ange se moque de la mise de Mascurat, sa piètre apparence lui fait douter de sa réelle connaissance des affaires (270). Défendant malgré tout le pouvoir absolu des rois (701)[47] et la raison d'État (703, 707), Mascurat prétend que « les affaires » qu'il évoque « ressemblent aux mystères de la déesse Isis en Phocide, lesquels on n'osait regarder curieusement, crainte de perdre la vue » (339). La mystique des *arcana imperii* s'exprime avec les mots du sacré païen et non pas chrétien. On retrouve ici le langage des *Considérations politiques sur les coups d'État* de Naudé (très inspiré par les penseurs italiens, de Machiavel à Bonaventura[48]) parues en 1639. Ces « coups » consistent à cacher les actions exceptionnelles du pouvoir afin que le prince détenteur du pouvoir puisse se maintenir envers et contre tout. Pour le dire plus brièvement encore : les plus hauts dirigeants ne sont pas soumis aux lois communes qui peuvent être transgressées au nom de la nécessité et de l'impératif contingent, et ce « sans en rendre compte à personne » (703). Pour Naudé, l'action politique ne saurait se réduire à sa part visible et légale. Seuls importent le but et la conservation du pouvoir, c'est un axiome qui ne saurait être dévoilé, et qui est pourtant publié dans les *Considérations*, de même que le *Jugement* prétend qu'une partie des sujets traités ne saurait être livrée en pâture aux lecteurs. Au moment de la Fronde, Naudé se retrouve lui-même dans une situation d'exception décrite dans les *Considérations*, et son destin dépend alors de Mazarin. La révélation de phénomènes cachés de corruption qui participent des stratagèmes politiques va à l'encontre de son action politique nécessaire et décisive.

Conclusion

L'époque moderne est encore profondément marquée par une idéalisation des gouvernants, dépendante à la fois d'un impératif stoïcien très répandu (pour gouverner une communauté, encore faut-il être capable de se gouverner soi-même), d'une conception hiérarchique où la tête occupe bien sûr une place prééminente et directrice, et d'une conception théologique où le

---

[44] Ch. Jouhaud, « Propagande et action au temps de la Fronde », p. 338.

[45] *Jugement*, p. 506 : « Dis-moi un peu Mascurat, pendant que *secreti loquimur*, et qu'il n'y a ici que nous deux, lorsque tu as dit que la Reine était la meilleure femme du monde, et le Cardinal si homme de bien, as-tu parlé comme tout homme sage et bien avisé doit faire de ses Princes, & Supérieurs, ou si tu crois en conscience d'avoir dit la vérité ? ».

[46] Claude Dulong, *Mazarin et l'argent*, p. 164-165.

[47] Saint-Ange répond : « Ce que tu viens de dire de l'autorité et de la puissance des rois, est bien éloigné de l'opinion de beaucoup de personnes ».

[48] Naudé va même jusqu'à faire allusion à un ouvrage inédit à l'époque : « c'est en ce siècle, où nous voyons des Apologies de Machiavel tirées de la Sainte Écriture » (p. 191). Il s'agit d'un ouvrage resté manuscrit jusqu'à l'édition de Jean-Pierre Cavaillé : Louis Machon, *Apologie pour Machiavelle*, Paris, Honoré Champion, 2016, où l'on peut lire cette maxime : « Qu'il suffit au prince d'être vertueux en apparence, et non pas en effet » (p. 585). Naudé sait-il par ailleurs que Machon a rédigé des mazarinades ?

souverain est lui aussi un représentant de l'ordre voulu par Dieu, il se doit donc d'être exemplaire. Pour être sain, le corps politique doit dépendre d'une tête saine mue par les principes de la sagesse, d'où les nombreux *Miroirs* qui mettent en scène le prince parfait[49].

Pourtant, comme on l'a vu, la corruption n'est pas une déviance, un dérèglement, elle est interne à la politique ; elle correspond à une connaissance de l'intérieur de la politique suffisamment fine et rusée pour contourner les règles habituelles, une *métis* en quelque sorte. En politique, les dés sont presque toujours pipés, et à ce jeu Mazarin est un virtuose ; mais la corruption n'est pas un bricolage au coup par coup, c'est un véritable système, pensé, architecturé qui participe d'une régulation, quoiqu'en sous-main, du crédit social et économique. Ce contournement ne vise pas à diminuer l'action officielle, elle la double et la renforce, et l'épisode de la Fronde a bien montré à Mazarin la *nécessité* décisive de disposer de fonds rapidement utilisables pour payer par exemple les armées et s'assurer leur fidélité.

L'enrichissement personnel n'est pas seulement utilisé comme réserve en cas de défaut de la trésorerie royale, il permet de rehausser le prestige et l'éclat du rang d'un premier ministre qui bénéficie de la plus grande faveur. Or, c'est justement ce rang, cette position politique qui rendent possible ce mécanisme de pouvoir. Ce type de corruption se loge *au cœur* de l'État et de sa structuration sociale, et ce n'est pas la première fois, ni la dernière, que l'on voit un ecclésiastique faire fi des bases minimales de l'éthique chrétienne. Dans le contexte étudié, la corruption renforce le pouvoir du ministre en doublant son pouvoir officiel de mécanismes officieux qui déploient ses réseaux et étendent ses marges de manœuvre. C'est en ce sens que l'on peut parler de double pouvoir, puisque la corruption est sécrétée par le pouvoir (qui la rend possible) mais surtout elle le renforce.

Il convient donc de renverser la prétendue évidence – avec laquelle nous avons commencé – que suppose le terme de « corruption », qui *découlerait* d'un état sain principiel. Cette vision correspond à un idéalisme théorique qui, dans le domaine politique, est le plus souvent opposé à la réalité des pratiques de pouvoir. Les discours idéalistes ne font que masquer – habilement ou involontairement – les ressorts réels de ces pratiques. La corruption signale l'opportunisme courant de celui qui *peut* agir comme il l'entend, et qui, en conséquence, agit dans son propre intérêt contre le bien commun, même si l'éthique le réprouve. Elle met en place des alliances et des fidélités personnelles parallèles aux procédures institutionnelles, pour subvertir celles-ci, les doubler et vider de leur force contraignante d'éventuels contre-pouvoirs. Ces alliances reposent sur des échanges qui dissimulent l'origine des transactions. La corruption, qui peut prendre mille formes, révèle l'essence du pouvoir et de la domination qui se parent des idéaux les plus élevés pour agir selon une logique radicalement inverse. Aussi, tout est bon pour dissimuler ce surcroît de pouvoir qui renforce le pouvoir « officiel » connu de tous.

[49] Sur ce point, je me permets de renvoyer à F. Gabriel, « Roi mineur et naissance de la majesté dans les discours auliques : une raison d'État encomiastique », *Revue de synthèse*, t. 130, 6e série, n° 2 : *Réalisme et mythologie de la raison d'État. 1, une question de mémoire historique*, éd. Laurie Catteeuw, 2009, p. 233-265.